UCESG INFO express

UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS (UCESG) 6, rue de la Tour-de-Boël – case postale 5521 - 1211 Genève 11
E-mail : **secretariat@union-ge.ch** - Site Internet : **www.union-ge.ch**

MARS 2017

Dans ce numéro :

- Edito : FORENSEC ou le divorce de la carpe et du lapin
- FORENSEC s'attaque au statut unique !
- FORENSEC - Nouveau plan d'étude
- FORENCEC - Enseignants d'accueil
- Infos CPEG et retraite anticipée
- Accord sur l'emploi : nouveaux coups de canif
- Vacances & rythmes scolaire

Edito : FORENSEC ou le divorce de la carpe et du lapin

Lors de son dernier comité, l'UCESG a décidé de ne plus soutenir le modèle de formation genevois des enseignants du secondaire I et II.

En effet, le modèle finalement retenu par le DIP tient pour nous du mariage de la carpe et du lapin puisque l'approche privilégiée par les autorités fédérales et cantonales est celle d'une formation académique en didactique avec un soupçon de pratique professionnelle en responsabilité miraculeusement préservée avec l'appui de la Conseillère d'Etat.

Le point de vue de l'UCESG est bien différent. Notre priorité depuis toujours réside dans la préparation à l'entrée dans le métier et donc dans une pratique professionnelle soutenue par une boîte à outils théorique. La carpe et le lapin donc.

Ces deux approches avaient pu être préservées dans les modèles du passé, mais ils semblent désormais irréconciliables. Ajoutons à cela le projet relativement avancé de mise en place d'une formation en un an pour l'enseignement au secondaire II uniquement, mettant à mal l'autre combat historique des associations professionnelles genevoises à savoir l'unicité du statut, et nous voyons que le divorce est inévitable.

Fini donc le mariage et annonçons maintenant le divorce entre l'UCESG et la formation FORENSEC pour cause d'infidélité à nos principes fondateurs. Prenons acte d'une séparation de corps assortie d'un droit de visite aux séances DIP-Uni…

La FORENSEC s'attaque au statut unique !

Dès le début de cette année la FORENSEC a annoncé la mise en place d'une formation d'une année visant à obtenir « l'habilitation à enseigner au secondaire II » uniquement.

Partant du constat que la CDIP ne reconnaît pas l'enseignement de certaines branches au secondaire I (économie, informatique, philosophie, etc.), l'IUFE se propose de réduire au minimum les études dans ces disciplines.

Si l'idée peut sembler séduisante, elle représente néanmoins une attaque frontale contre le statut unique. En effet, la CDIP ne reconnaît pas un cursus disciplinaire, mais un plan d'étude général qui pourra par analogie être appliqué à d'autres branches. Avec la fin de la même formation on peut s'attendre à la fin du statut unique. Au moment où le Conseil d'Etat s'apprête à déposer le projet de loi SCORE, cette différence de durée d'études aura certainement un impact sur les conditions salariales.

Ne nous y trompons pas, sous son air anodin cette mesure est la plus agressive que cet institut ait jamais menée contre la profession !

Infos CPEG et retraite anticipée

- Il n'y a aucune information selon laquelle la rente pont (qui dépend de l'Etat et non de la CPEG) serait supprimée ou diminuée. En même temps, comme c'est une loi, rien n'empêche un quelconque député de déposer un projet de loi s'il le souhaite…;
- La seule décision concernant nos rentes CPEG qui s'appliquera au 1er janvier 2018 est l'augmentation d'un an de l'âge pivot (passage de 64 à 65 ans pour toucher une rente pleine), soit une perte d'environ 5% des prestations;
- On peut en revanche s'attendre à ce que d'autres mesures péjorant nos rentes entrent en vigueur au 1er janvier 2019, mais nous ne savons pas encore lesquelles, ni leur ampleur. Cependant, dans ce cas, il y aura certainement des mesures transitoires pour les personnes proches de l'âge de la retraite.

Accord sur l'emploi : nouveaux coups de canif

L'accord sur l'emploi détermine depuis une vingtaine d'années les règles de priorité dans l'attribution des heures d'enseignement disponibles au DIP.

Dans le cadre du nouveau modèle de formation FORENSEC, l'IUFE a obtenu des garanties du département sur le nombre de places annuelles d'étudiants et donc de stages de 1ère année dans les diverses disciplines.

Dès lors, dans un certain nombre de cas, des heures d'enseignement disponibles risquent d'être attribuées à des étudiants alors même que des enseignants formés souhaiteraient des heures d'enseignement, ou des enseignants nommés voudraient augmenter leur poste!

L'UNION est attachée à l'accord sur l'emploi et demande son respect intégral. En effet, à force de coups de canif à répétition, l'accord sur l'emploi pourrait bien être vidé de sa substance.

Vacances & rythmes scolaires

A la suite de l'étude du SRED dont vous avez été informés par courriel, l'Union été consultée en tant qu'association professionnelle.

Notre position, tout en soutenant la position des parents consultés sur l'introduction des 2 ponts pour le Jeûne Genevois et l'Ascension, est que le calendrier des vacances doit davantage tenir compte des rythmes d'apprentissage des élèves que des fêtes religieuses ou des besoins de l'industrie du tourisme.

Edit. Resp. Bureau UCESG

FORENSEC – Nouveau plan d'étude

Nous soutenons une position réflexive sur la pratique de notre métier et donc une formation de base en pédagogie. Il nous semble cependant impossible de l'accepter sans adopter, en parallèle, une posture professionnelle. Celle-ci s'acquiert à notre sens par la responsabilité pleine et entière de plusieurs enseignements annuels distincts.

En effet, « les gestes professionnels » sont plus nombreux que la seule « transposition didactique ». Un enseignant en formation est un professionnel en devenir qui doit acquérir et exercer de multiples compétences : évaluation, orientation, soutien, écoute, dialogue, concertation, autonomie… Comment, les développer sans assumer la responsabilité pleine et entière de sa mission ?

L'université et la CDIP semblent privilégier un cursus de spécialisation en didactique – limitation que nous ne partageons pas. Nous sommes d'ailleurs étonnés que notre employeur se satisfasse de cohortes de didacticiens...

FORENSEC - Enseignants d'accueil

Quatre à six heures d'accompagnement durant le MASE, c'est suivre un seul et unique collègue comme modèle durant une année entière !

Malgré toute son expertise, sa compétence et sa bonne volonté, un seul enseignant ne devrait pas être érigé ainsi en modèle.

D'une part, c'est oublier qu'une composante essentielle de l'apprentissage du métier d'enseignant réside dans la diversité des pratiques observées et d'autre part, cela confère une autorité, un rôle de référent trop important à un seul collègue et une seule filière : le gymnase.

En effet, n'oublions pas, le stage en accompagnement annuel se fera « majoritairement » au collège. Les praticiens de l'ECG, de l'EC, des CFP ou du CO n'ont-ils rien à transmettre à la nouvelle génération. Certes la « transposition didactique » du gymnase constitue un défi en soi, mais ne l'est-elle pas encore plus en préparatoire de l'ECG ou en 11e CT?

Enfin, la responsabilité et la charge que représente cet accompagnement pour l'enseignant d'accueil conduiront notre employeur, la CDIP ou l'IUFE à exiger de nos collègues une formation supplémentaire.

Adhérez à l'UCESG, l'Union, c'est vous !

L'UNION s'engage à vos côtés